



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 21 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 15

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. HILLAIRET Patrick - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 14 du 24 Novembre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 16/17 NOVEMBRE 2019

#### Match n° 50226.1 FC Boutonnais Ë Pays Thénezéen en D2 poule Sud

Arbitre : Mr. POTHET Stéphane

#### Match arrêté à la 61<sup>ème</sup> minute de jeu

Pris connaissance du rapport de M. Stéphane POTHET arbitre de la rencontre.

Qui dit avoir pris la décision d'arrêter la rencontre à la 61<sup>ème</sup> minute de jeu, pour cause de brouillard rendant impossible la poursuite du match dans de telles conditions.

Décision prise après les 45 minutes d'arrêt réglementaire. Le score était au moment de l'arrêt définitif de 1 - 1.

Application des RG de la LFNA : Article 18 : Praticabilités des Terrains et Installations Sportives . Paragraphe D rubrique : Brouillard / Panne de éclairage et Intempéries.

1/ Si la rencontre n'a pas eu de commencement ou est interrompue par décision de l'arbitre à cause du brouillard au-delà de 45 minutes d'arrêt ou d'un cumul de 45 minutes d'arrêt, la rencontre sera définitivement interrompue et donnée à jouer ou à rejouer par la Commission compétente.

Par conséquent, la Commission donne match à rejouer le Samedi 21 Décembre 2019 à 20 h 00 sur le terrain de Chef Boutonne.

#### Match n° 50485.1 Haut Val de Sèvre Ë Vouillé en D3 poule D

Arbitre : Mr. SORNET Laurent

#### Réserve du club du Haut Val de Sèvre

Je soussigné, FAUCHER Antoine, licence n° 1122464746, Capitaine du club du Haut Val de Sèvre, formule des réserves sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vouillé pour le motif suivant : des joueurs du club de Vouillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 21 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 15

### Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle de la équipe supérieure, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Nord 17 Fc (1) - Vouillé Stade 79 (1) en Championnat Régional 3 du 19/10/2019.

### **Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Ht Val de Sèvre (1) . Vouillé 79 Stade (2) :1 - 1

Les droits de confirmation, soit 37" , seront portés au débit du club Haut Val de Sèvre.

## ARRETES MUNICIPAUX

### **Reçu les Arrêtés Municipaux des Communes de :**

Ardin . Airvault . Assais . Argenton l'Église . Augé - Bessines . Boismé . Brion (86) . Bouillé Loretz . Brulain . Breuil Bernard - Cenon S/Vienne (86) Chauray . Cherveux . Champdeniers . Celles S/Belle . Coulonges S/Autize . Clussais . Combrand . Coulonges Thouarsais . Cersay . Echiré . Frontenay RR . Faye l'Abbesse (jusqu'au 31 décembre) . Fressines . Geay . La Crèche . Lezay . Lusignan (86) . Magné . Montmorillon (86) . Moncoutant . Melle . Mauzé S/Mignon . Moutiers S/Chantemerle . Niort . Pompaire . Pamplie . Périgné . Romans . St Hilaire la Palud . St Symphorien . St Pompain . St Gelais . St Martin de St Maixent . Secondigné S/Belle . St Romans les Melle . St Maixent de Beigné . St Jean de Thouars . St Pierre de Maillé (86) . Ste Verge . St Laurs . Thorigné . Thouars . Vouneuil S/Vienne (86) . Vouillé . Vrère St Léger de Montbrun . Vasles . Villiers en Plaine . Verrines S/Celles

## FORFAITS

### **Amende de 30 €**

Courlay/Terves en D5 poule C . 2<sup>ème</sup> Forfait

Chenay/Chey/Sevret en D5 poule G . 1<sup>er</sup> Forfait

## MODIFICATIONS

### **WEEK-END DU 23/24 NOVEMBRE 2019**

Le match n° 50435.1 Niort St Florent . Bessines Asptt en D3 poule C se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade Pissardant à Niort (**le club de Bessines Asptt a été avisé par la messagerie zimbra**)

Le match n° 50497.1 Pays Maixentais . Vouillé en D3 poule D se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 15 h 00 sur le stade P. Veillon à St Maixent l'École

Le match n° 50563.1 Pays Argentonnois . Pinbrécières en D4 poule A se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 15 h 00 sur le stade de Boësse (**le club de Pinbrécières a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50762.1 Venise Verte . Avenir 79 en D4 poule D se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de St Maxire (**match inversé**) . Le match retour se déroulera le dimanche 05 avril 2019 à 13 h 00 sur le stade de Magné. . **Remerciements aux deux clubs.**

Le match n° 50896.1 St Romans les Melle - Périgné en D4 poule F, se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de St Romans les Melle. (**Le club de Périgné a été avisé par la messagerie Zimbra**)

## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 21 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 15

Le match n° 51764.1 Niort Ste Pezenne . Buslaursthireuil en D5 poule E se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 12 h 30 sur le stade de Cholette à Niort.

Le match n° 51832.1 Arçais . Mougou en D5 poule F se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Mougou (**match inversé**) . **Remerciements aux deux clubs.**

Le match n° 51899.1 Lezay - Ste Néomaye Romans en D5 poule G se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Lezay (**match inversé** **Et les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra**)

### COURRIERS

#### Du club de Fors

Concernant la rencontre n° 51814.1 en D5 poule E contre Arçais

**Pris note**

#### Du club de Chiché

Concernant la rencontre 51682.1 en D5 poule D contre St Martin du Fouilloux

**Pris note**

#### De Mr. BORYSKO Florent

Demande de remboursement de ses frais de déplacement lors du match n° 52413.1 Lezay . Niort Portugais/Bessines Asptt en U17 2<sup>ème</sup> Division poule C du 05 octobre 2019

**La part des frais de déplacement, soit la somme de 26 € seront débités au club de Niort Portugais pour en créditer M. BORYSKO Florent Arbitre de la rencontre.**

#### De Mr. RACAUD Patrice

Demande de remboursement de ses frais de déplacement lors du match n° 51881.1 Augé Azay le Brûlé . Ste Eanne en D5/G du 17 novembre 2019

**Les frais de déplacements, soit la somme de 24,00 € seront débités au club d'Augé le Brûlé pour en créditer M. Patrice RACAUD Arbitre de la rencontre**

★★★★★

### CHAMPIONNAT DE D5 - SAISON 2019/2020

**Dans quelques semaines nous arriverons au terme de la 1<sup>ère</sup> phase du championnat**

**RAPPEL DE L'ORGANISATION DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PHASE : 96 EQUIPES SE TROUVAIENT ENGAGÉES.**

La 1<sup>ère</sup> phase : Par matchs aller seulement, avec des poules géographiques.

En début de Championnat, il avait été précisé que la 1<sup>ère</sup> phase devrait prendre fin le week-end des 14/15 Décembre 2019.

Avec les difficultés rencontrées : (Effectifs - Intempéries etc.) La Commission diffère la fin de la 1<sup>ère</sup> phase au week-end des 17/18 Janvier 2020. Les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées pour le classement définitif.

Vous pouvez aussi, en accord entre équipes, jouer en semaine.

## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 21 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 15

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase :

- Le classement établi, permettra de définir les équipes qui évolueront en 1<sup>er</sup> niveau. Pour un club ayant engagé (2 équipes) Il ne sera pas tenu compte du classement hiérarchique, l'équipe classée pour accéder sera retenue.
- A l'issue de cette phase, les équipes qui auront enregistrées 3 forfaits seront retirées.

**ORGANISATION DE LA 2<sup>ÈME</sup> PHASE : DEUX NIVEAUX**

**IMPORTANT** : Pour toute modification ou désidérata, **n'oubliez pas de n'aviser le District**

Le 1<sup>er</sup> niveau par matches Aller/Retour : Synonyme d'accès au championnat de 4<sup>ème</sup> Division : (7 Poules de 6 équipes)

Le 2<sup>ème</sup> niveau par matches Aller/Retour : (Poules de 6 voir 7 équipes)

Possibilités offertes aux clubs :

- 1/ Les équipes déclarées «forfaits» à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase pourront être réengagées pour la seconde phase : En faire la demande auprès du District.
  - 2/ De nouvelles équipes pourront également s'engager pour la seconde phase.
  - 3/ Possibilité de mettre des ententes en place, afin de ne pas laisser des joueurs sur la touche.
- Dans les 3 cas, avec la restriction de ne pouvoir évoluer qu'en 2<sup>ème</sup> niveau

★ ★ ★ ★ ★

### COMPETITIONS SENIORS SUITE AUX INTEMPERIES - PROGRAMME AMENAGE JUSQU'AU 01/02 FEVRIER 2020

23/24 Novembre 2019	➤	Journée n° 07 (D1 à D4) n° 08 pour la D5
30-11/1 <sup>er</sup> Décembre 2019	➤	Journée n° 08 (D1 à D4) n° 09 pour la D5
07/08 Décembre 2019	➤	Journée n° 09 (D1 à D4) n° 10 pour la D5
14/15 Décembre 2019	➤	Journée n° 10 (D1 à D4) n° 11 pour la D5
21/22 Décembre 2019	➤	<b>Reprogrammée</b> - journée n° 07 pour la (D5 Initialement prévue les 16/17 Novembre) + <b>(Matchs en retard, pour toutes les Divisions)</b>
04/05 Janvier 2020	➤	<b>Matchs en retard, pour la Division 5</b> (Nécessaire pour terminer dans les délais)
11/12 Janvier 2020	➤	<b>Reprogrammée</b> - Journée n° 04 (D1 à D5 initialement prévue les 19/20 Octobre)

## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 21 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 15

- 18/19 Janvier 2020 ➤ Coupes (Tour n° 5 pour la Coupe Deux-Sèvres et n° 4 pour la Coupe Saboureau) Tour initialement prévu les 16/17 Novembre 2019.
- Egalement Reprogrammée** - journée n° 06 pour la (D5 Initialement prévue les 09/10 Novembre **et fin de la 1<sup>ère</sup> phase pour cette division. + (Matches en retard, pour toutes les Divisions)**)
- 25/26 Janvier 2020 ➤ Journée n° 11 (D1 à D4)
- 01/02 Février 2020  
Novembre 2019 ➤ **Reprogrammée** - Journée n° 06 (D1 à D4) initialement prévue les 09/10
- 18/19 Janvier 2020 ➤ **Fin de la 1ère phase pour les D5** Les rencontres non jouées ne seront pas comptabilisées pour le classement final.
- 08/09 Février 2020 ➤ **Début de la seconde phase pour les 2 niveaux de D5**

CETTE PROGRAMMATION POURRA EVOLUER EN FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES A VENIR.

Le Secrétaire  
Jean-Marie GODET

Le Président  
Gilles BAUDOUIN